

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MAI 2021



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Le dix-sept mai deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le onze mai 2021, se sont réunis dans la salle René CASSIN, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Muriel THEATE, Alain MOCELLIN, Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Corine MERMIER, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Samuel MASSEBOEUF, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ, Esman ERGUL

Étaient excusés :

Josiane CURT qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Louis BOSCH qui a donné pouvoir à Samuel MASSEBOEUF
Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Laurent GRAZIANO qui a donné pouvoir à Philippe PERRIER

Le quorum étant atteint (28 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Samuel MASSEBOEUF est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

1° Travaux forêt de Rhonne

Bérénice LACOMBE

Concernant le chantier des places de dépôt et de la piste forestière, il ne reste plus que l'agrandissement de la place N° 3. L'entreprise Basso s'était proposée d'utiliser des déblais du chantier du Nant Potier pour en profiter d'agrandir la place N° 3 car la configuration du lieu s'y prête.

La circulation des camions concernant ce chantier est liée à l'avancement du chantier du Nant Potier. Ces quinze derniers jours il circulait environ 1 à 2 camions /jours. La semaine qui arrive la fréquence augmente et sera pendant 1 semaine de 18 à 20 camions/jour.

L'entreprise aura terminé ces rotations à la fin mai.

Il y a à l'entrée de la forêt du Rhonne un autre chantier mais qui n'est pas ville.

2° Activités périscolaires

Jean-François BRUGNON

La Ville souhaite développer l'attractivité des écoles publiques dans le cadre des accueils périscolaires au sein des écoles élémentaires à travers une nouvelle offre d'activités.

Sur la base d'un sondage effectué auprès des familles (enquête avec questionnaire), sont plébiscitées l'aide aux devoirs, les activités sportives et les activités culturelles et de loisirs.

L'objet de ces activités est de développer chez l'enfant sa curiosité afin de l'amener notamment dans les associations locales qui s'intégreront dans le projet périscolaire à travers différentes interventions (ex: atelier gravure Alain Bar, Univ pop, CSF, associations sportives...).

Ces activités sportives, culturelles et d'aide aux devoirs seront organisées sur le temps du soir de 16h30 à 18h tout en maintenant parallèlement la garderie de 16h30 à 18h30.

Une expérimentation du dispositif (élémentaire Louis Pasteur) est proposée sur la période mai-juin de l'année scolaire en cours 2020/2021 (en respectant les protocoles sanitaires).

L'aide aux devoirs est assurée par des enseignants et/ou des associations uniquement le lundi soir et le jeudi soir, afin de responsabiliser les familles dans l'accompagnement de leurs enfants les autres jours (en concertation avec les acteurs éducatifs).

Les autres ateliers proposés sont : échecs et dames (demande des directeurs d'école), activités sportives (animateurs Ville) et gravure (atelier Alain Bar).

Ces activités seront généralisées et enrichies sur l'ensemble des écoles élémentaires pour l'année scolaire 2021/2022.

3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

TOUR DE FRANCE

Dossier déposé le 12 mars 2021 auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour le départ de la 10ème étape du Tour de France Albertville-Valence, le mardi 6 juillet 2021

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures	8 000 €	Conseil Savoie Mont-Blanc	20 000 €
Locations	22 000 €	CA Arlysère	40 000 €
Frais participation ASO	96 000 €	Ville d'albertville	70 000 €
Publicité	4 000 €		
TOTAL TTC	130 000 €	TOTAL TTC	130 000 €

RÉHABILITATION DU STADE MUNICIPAL JO FESSLER

Dossier déposé le 13 avril 2021 auprès de :

- l'Etat, au titre de l'AAP DETR/DSIL 2021
- La région, au titre du dispositif "Créer ou rénover un équipement sportif de proximité"
- Le département, au titre du dispositif "Équipements sportifs utilisés par les collèges"

publics"

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)
EUROPE (Feder, Leader,...)	€	%
ETAT (DSIL)	478 545 €	39,33%
ETAT (DETR)	200 000 €	16,44%
CONSEIL RÉGIONAL	134 000 €	11,01%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	160 768 €	13,21%
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser :	€	%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	973 313 €	80%
FINANCEMENTS PRIVÉS	€	%
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	243 328 €	20%
TOTAL	1 216 641 €	100 %

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Date dépôt	N° Dossier	Adresse terrain	Détail projet
04/05/2021	DP07301121D5068	Conflans	Aménagement de nichoirs à chauve-souris
08/04/2021	PC07301121D1032	19 Route de Tours	Réhabilitation et agrandissement des vestiaires du stade municipal Jo Fessler
26/03/2021	PC07301121D1027	241 Chemin de la Contamine	Constuction d'un préau pour l'école Louis Pasteur
01/03/2021	DP07301121D5028	Montée Adolphe Hugues	Installation d'une borne d'informations touristiques
25/02/2021	PD07301121D4001	Avenue de Tarentaise	Démolition d'une portion du mur d'enceinte sous Conflans
25/02/2021	DP07301121D5027	51 Avenue de Tarentaise	Pose de filets pour sécurisation des roches sous Conflans

4° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour les subventions versées :

- LIGUE CONTRE LE CANCER
- SECOURS CATHOLIQUE
- ANCIENS COMBATTANTS D'ALBERTVILLE
- ALBERTVILLE ACCUEIL LOISIRS
- MAISON DE L'EUROPE
- COMITE DE RÉSISTANCE ET DÉPORTATION
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL 73
- PRÉVENTION ROUTIÈRE
- ADAPAR
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE COMBE DE SAVOIE
- LA PORTE QUI CLAQUE
- AGIR ABCD
- ENSEMBLE VOCAL UGINE ALBERTVILLE
- MUSIQUE ET PATRIMOINE DE TARENTEISE
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE DU GRAND ARC
- JALMAV

- ETEROCLIT
- BOXE FRANCAISE
- CLUB DES ACCORDÉONISTES
- SPORT SANTÉ EPGV
- GEM RENAISSANCE
-

La Paroisse St Jean XXIII remercie la municipalité pour la restauration et la remise en place du tableau de Saint François de Sales, dans l'Église de Conflans.

Le Collectif Handicap de la région albertvilloise informe la municipalité de sa dissolution à la date du 29 mars 2021, et la remercie pour le soutien apporté pendant de nombreuses années.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 28 JUIN 2021 À 18H00**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2021**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

DELIBERATIONS

**1-1-1 Rénovation énergétique et extension du Groupe scolaire du Val des Roses -
Réalisation en mandat de maîtrise d'ouvrage- Présentation de l'opération**

Montant estimatif de l'opération (travaux de rénovation, honoraires et frais d'étude) :
7,856 M € TTC.

Montage de l'opération :

Contrat Global de Performance Energétique et portage par la SPL d'efficacité énergétique OSER.

Calendrier prévisionnel de la mission :

Mai 2021-Juin 2022 : consultation des groupements d'entreprises pour le Marché Global de Performance des Entreprises et choix d'un groupement

Juin 2022-Février 2023 : Etudes de conception et demandes d'autorisation PC et AT ERP

Mai 2023-Décembre 2024 : Travaux

La livraison des travaux pourra s'échelonner entre septembre et décembre 2024

Lancement de l'opération à travers la mise en place du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et l'extension.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Rénovation énergétique et restructuration du groupe scolaire du Val des roses - Réalisation en mandat de maîtrise d'ouvrage – Composition du jury

La commune d'Albertville demande au mandataire, la SPL OSER de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire du val des roses. Elle lui donne, à cet effet, mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires.

Le marché de performance énergétique nécessite la constitution d'un jury qui sera le suivant :

- Monsieur le maire (président du jury)
- Les 5 membres de la CAO permanente (ou leur suppléant)
- 3 personnalités extérieures. En effet, puisqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats, au moins un tiers des membres du jury doivent avoir cette qualification ou une qualification équivalente. Ils sont désignés par le président du jury. Nous pourrions faire appel à l'architecte conseil de la ville, à un représentant de la fédération CINOV (qui regroupe les entreprises des métiers du conseil, de l'ingénierie et du numérique) et à un représentant de l'UNTEC (Union nationale des Économistes de la construction).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Convention de consultance architecturale avec le CAUE de la Savoie - Permanences complémentaires pour la commune d'Albertville

Convention de consultation entre la commune d'Albertville et le CAUE de la Savoie qui définit la mission de l'architecte conseil pour une ½ journée de conseil par mois.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère

Opposition de la commune au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Convention avec la société SFR Fibre SAS relative à la construction et l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble dans la ville d'Albertville – Avenant 1

Avenant 1 à la convention du 22 décembre 1989, permettant la construction et l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble sur le territoire d'Albertville et venant à échéance le 28 août 2021. me venue aux droits de la SRC, s'agissant de l'exécution de cette convention.

Objet de cet avenant : prolonger la durée initiale de la convention jusqu'à l'intervention d'une décision juridictionnelle revêtue de l'autorité définitive de la chose jugée plus deux mois, concernant l'interprétation de ladite convention dont est saisie actuellement le juge administratif (TA Grenoble n°2002444). Les autres clauses de la convention restent

inchangées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-1 Acquisition consorts MASCAUT - Parcelle AP 84 P – Chemin de la Peysse

Acquisition communale de l'emprise foncière de 56 m² sise chemin de la Peysse, parcelle AP 84 p, au prix de vente de 30 €, soit 1 680 € appartenant aux consorts MASCAUT Claude.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-2 Cession au profit des consorts METRAL CHARVET - Parcelle H 941 P – Avenue Général de Gaulle

Cession communale d'une emprise foncière de 48 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section H numéro 941 sise au lieu dit « le Chiriac » avenue Général de Gaulle au profit des consorts METRAL CHARVET, au prix de vente de 1 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-3 Cession à monsieur Baptiste PAVIET SALOMON - Parcelle AM 134 P – 10 place de CONFLANS

Cession par la commune à monsieur Baptiste PAVIET-SALOMON à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM numéro 134 b d'une superficie de 12 ca comprenant la partie de bâtiment y édifiée, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-4 Cession à la SCI MORAT FILS - Parcelle H 1181 - Le Sauvay

Cession à la SCI MORAT FILS – 173 rue des églantiers 73230 Saint Alban Leysse, ou à toute société se substituant, de la parcelle sise le Sauvay, cadastrée section H n° 1181 d'une superficie de 215 m² au prix de vente de 34 400 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-5 Cession à la SAS - Parcelle AS 14 P – La Pachaudière

Cession à la SAS, dont le siège social est situé 137 rue François Guise 73000 CHAMBERY, de l'emprise foncière de 802 m² issue de la parcelle communale AS 14 d'une contenante cadastrale de 4330 m², sise La Pachaudière, au prix de vente de 12 000 €.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

1-5-6 Convention de passage GRDF pour l'implantation d'une canalisation gaz naturel – Chemin de Longebonne – Parcelle A 975

Instauration d'une servitude de passage au profit de GRDF sur la parcelle communale cadastrée section A n° 975, sise chemin Longebonne, pour établir à demeure, sur cette

parcelle communale, une canalisation de distribution publique de gaz naturel, sur une bande de 4x2 mètres, ainsi que tous les accessoires alimentant ce réseau de distribution de gaz naturel (canalisations, raccordements...).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-7 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie av. Joseph Fontanet - Acquisition - Cession - Comité de Ski de Savoie - Avenue des 16èmes Jeux olympiques et avenue Joseph Fontanet

Constatation de la désaffectation du domaine public communal du délaissé du domaine public de 47 m² situé avenue Joseph Fontanet.

Déclassement du domaine public communal de ce délaissé de voirie et incorporation au domaine privé communal.

Cession au comité de ski de Savoie à l'euro symbolique du délaissé du domaine public de 47 m².

Acquisition à l'euro symbolique de l'emprise de 31 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section H 958 appartenant au comité de ski de Savoie.

Acquisition à l'euro symbolique de 4 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section H 2344 appartenant au comité de ski de Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6 Mise en œuvre d'un plan d'actions contre le moustique tigre - Convention de partenariat avec le département et l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustification (EID Rhône-Alpes)

Signature d'une convention de partenariat entre le département et l'EID Rhône-Alpes pour la mise en place d'un plan d'action contre le moustique tigre. Les communes pilotes de Challes-les-Eaux et d'Albertville sont également signataires de cette convention :

- Le département assure le financement des coûts du programme
- L'EID Rhône-Alpes en association avec FREDON AURA fournira les ressources humaines et matériels nécessaires à la mise en œuvre du programme
- Les communes s'engagent à mettre disposition du programme à titre gracieux les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon transfert de savoir-faire

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7 Création d'un Village de Noël

Création du Village de Noël au square Soutiras

Le village de Noël sera ouvert tous les jours du 4 au 24 décembre aux horaires suivants :

- 10h30-19h00 du lundi au vendredi et le dimanche
- 10h30-20h00 le samedi

Redevance pour la location des chalets en 2021 :

- 1 000 € pour 3 semaines d'occupation

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8 Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention avec le SDES

Signature d'une convention pluriannuelle, entre le SDES et la commune pour confier la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Élection du cinquième adjoint en remplacement de Fatiha BRIKOU AMAL

Remplacement de Madame Fatiha BRIKOU AMAL, adjoint démissionnaire.

Décision de conserver à neuf le nombre des adjoints, le nouvel adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 5ème adjoint

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ÉLECTION DU NOUVEL ADJOINT QUI PREND PLACE AU CINQUIEME RANG DU TABLEAU DES ADJOINTS

Madame Karine MARTINATO est élue cinquième adjoint (27 voix)

2-1-2 Conseil d'administration du centre communal d'action sociale - Désignation des membres élus

Suite à la démission de madame Valérie MAMET de son mandat de conseiller municipal, nouvelle élection pour désigner les conseillers municipaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Une seule liste est candidate.

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

**Yves BRECHE (33 voix)
Fatiha BRIKOU AMAL (33 voix)
Davy COUREAU (33 voix)
Laurent GRAZIANO (33voix)**

2-1-3 Comité de suivi du centre socioculturel – Désignation

Suite à la démission de Véronique MAMET, désignation de Fatiha BRIKOU AMAL au comité de suivi du centre socioculturel.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-4 Conseils d'école - Désignation en remplacement de Véronique MAMET

Suite à la démission de madame Véronique MAMET, désignation :

- au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Martin SIBILLE : Alain MOCELLIN
- au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Louis PASTEUR : Samuel MASSEBOEUF

- au sein du conseil d'école de l'école maternelle Louis PASTEUR : Muriel THEATE en qualité de titulaire, Samuel MASSEBOEUF en qualité de suppléant
- au sein du conseil d'école de l'école primaire du val des roses : Samuel MASSEBOEUF
- au sein du conseil d'école de l'école Saint-François : Pascale VOUTIER-REPELLIN

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-5 Association ADISES Active – Désignation

Suite à la démission de Véronique MAMET, désignation de Fatiha BRIKOU AMAL représentant la commune en qualité de délégué suppléant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 SPL OSER – Augmentation de capital - Autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires

Augmentation de capital : autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire

Autorisation donnée à notre représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum global des augmentations : six cent mille euros (600 000 €) ;
- Durée maximum de la délégation : 26 mois ;
- Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL – APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.

Modification du pacte d'actionnaires de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER)

Le pacte d'actionnaires est modifié sur les points suivants :

- Alléger le préambule en supprimant la liste des actionnaires afin d'éviter une mise à jour du pacte lors de l'entrée de nouveaux actionnaires ;
- Modifier l'article 4 afin de rappeler le fonctionnement de la société et la décision actée de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- Modifier l'article 6 afin d'indiquer comme objectif de rénovation énergétique le niveau de performance BBC rénovation ;
- Créer un article 6.4 afin de permettre la cession d'actions entre actionnaires. Cet article pourrait permettre un gain de temps sur les formalités liées aux augmentations de capital ;
- Supprimer les articles 8.1, 8.2 et 8.3 qui décrivent le fonctionnement du Comité des Engagements et des Investissements, par ailleurs décrit dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration ; et créer un nouvel article 8.1 qui rappelle l'impact des avis pris par le Comité des Engagements et des Investissements ;
- Enfin il est proposé, à l'occasion des modifications exposées ci-dessus, de mettre à jour le montant du capital, et de modifier le Pacte d'actionnaires en remplaçant « Région Rhône-Alpes » par « Région Auvergne-Rhône-Alpes » suite à la fusion des Régions.

Approbation de l'ensemble des modifications et approbation du nouveau pacte d'actionnaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Projet d'adhésion au programme « Petites villes de demain »

La ville d'Albertville, conjointement avec son agglomération Arlysère, ont candidaté au programme Petites villes de demain, afin de profiter des moyens offerts par ce nouveau dispositif pour concrétiser la politique de revitalisation dont la ville et son territoire ont besoin :

- notamment pour nous permettre de renforcer l'attractivité marchande du centre-ville d'Albertville
- mais également pour renforcer la politique locale de l'habitat, afin de lutter contre la vacance croissante des logements privés du centre-ville, corollaire d'une qualité du bâti qui se dégrade et ne répond pas aux besoins de la population des jeunes actifs et des familles.

Elles ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de Savoie, le 26 octobre 2020.

Approbation du principe de signature d'une convention d'adhésion Petites villes de demain, qui a pour objet d'acter l'engagement des deux collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4 HALPADES – Plan de vente de 21 logements sur la commune – Avis

Pour Albertville, communes hors champ d'application de l'article 55 SRU, l'avis du conseil municipal n'est que consultatif.

Avis favorable au plan de vente de 21 logements situés sur notre commune, Clos Plan Perrier (année de construction : 2010 ; financement 19 PLUS/2 PLAI) , logements mis en vente dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2021-2026 conclue entre l'Etat et HALPADES.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-1 Contrat de prêt à usage d'écopâturage avec monsieur Julien ROCHAIX - Conflans

Mise à disposition au bénéfice de monsieur Julien ROCHAIX de partie des parcelles AL 197, AM 189, 190, 191 et 193 pour la pratique de l'écopâturage avec des moutons.

Approbation du contrat de prêt à usage avec monsieur Julien ROCHAIX, d'une durée de trois ans pour la mise à disposition gracieuse des parcelles.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-2 Bail professionnel de mise à disposition de locaux communaux à l'association MAM LES LOUPIOTS

Mise à disposition de locaux du bâtiment les Colombes 11 chemin des Esserts et signature d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans, entre la commune d'Albertville, bailleur, et l'association MAM Les Loupiots, moyennant un loyer annuel de 8 400 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-3 Contrat de prêt à usage d'écopâturage avec monsieur Eric VIONNET – Parcelle AZ 262

Mise à disposition au bénéfice de monsieur Eric VIONNET de partie de la parcelles AZ 262 pour le pâturage de ses vaches.

Approbation du contrat de prêt à usage avec monsieur Eric VIONNET, d'une durée de six mois, pour la mise à disposition gracieuse des parcelles.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Subvention de 2 000 euros à l'association « Donnons des Elles au Vélo » - Tour de France féminin

Versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Donnons des Elles au vélo » dans le cadre de l'étape cycliste Albertville-Valence organisée par l'association « Donnons des Elles au Vélo » le lundi 5 juillet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON et Fatiha BRIKOU AMAL ont quitté momentanément la séance

Le quorum est réapprécié : 26 personnes

3-1-2 Attribution des subventions en réponse à l'appel à projet 2021 du contrat de ville

Approbation des montants des subventions 2021 au titre du contrat de ville comme suit :

CONTRAT DE VILLE	
AVANT GARDE GYMNASTIQUE – Promotion d'activités de gymnastique	1 500 €
CIE WANNA BE – Spectacle « A l'ombre de nos vies »	5 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée à l'accompagnement aux démarches administratives	2 485 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée aux jeux dans les quartiers	1 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée à l'embauche d'un adulte relais – parentalité jeu	1 000 €
MA CHANCE MOI AUSSI – Grandir ensemble	4 500 €
MISSION LOCALE JEUNES - Affectée au renforcement de l'offre de chantiers éducatifs	3 000 €
PRIVIET THEATRE – Projet Culturel « Mon mot à dire »	3 000 €
SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE – Affectée au projet « Des vacances hors des quartiers» (V.V.V)	1 500 €
SOU DES ECOLES - Affectée au projet « Radio cœur des Mômes »	1 250 €
UOA Foot – Affectée à l'embauche d'un médiateur	4 561 €

UOA Foot – Classe foot et accompagnement scolaire	2 500 €
TOTAL CONTRAT DE VILLE	31 296 €

Les subventions destinées à MA CHANCE MOI AUSSI et à la CSF pour l'embauche de l'adulte relais, sont susceptibles d'être réétudiées au prorata en fonction de la date d'installation de MA CHANCE MOI AUSSI dans ses nouveaux locaux et de la date de signature de la convention avec la CSF.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-3 Convention d'objectifs avec l'association Mission Locale Jeune – Avenant n°1

Subvention 2021 : 35 000 € pour le Point Info Jeunesse.
 Subvention complémentaire au titre du contrat de ville : 3 000 € pour le renforcement de l'offre de chantiers éducatifs.
 Actualisation de la convention par un avenant précisant le montant de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association au titre du contrat de ville pour l'exercice 2021.
 Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Mission Locale Jeune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON et Fatiha BRIKOU AMAL ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 28 personnes

3-1-4 Convention d'objectifs avec la Confédération Syndicale des Familles – Avenant n° 1

Subvention 2021 : 15 900 €.
 Subvention complémentaire au titre du contrat de ville : 3 485 €

- 2 485 € : pour l'accompagnement aux démarches administratives
- 1 000 € : pour les jeux

Actualisation de la convention par un avenant précisant le montant de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association au titre du contrat de ville pour l'exercice 2021.
 Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec la Confédération Syndicale des Familles ;

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Julien YOCCOZ a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 27 personnes

3-1-5 Subventions d'investissement aux associations Ensemble Musical Réveil Albertvillois et Orchestre d'harmonie d'Albertville – Aide à l'acquisition d'instruments et de matériel

Octroi pour 2021 au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments et de matériel :

- d'une subvention d'investissement de 1 000 euros à l'Ensemble Musical Réveil Albertvillois ;
- d'une subvention d'investissement de 2 440 euros à l'Orchestre d'harmonie d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-1 Lycée polyvalent Jean-Moulin d'Albertville – Convention de partenariat

Approbation de la convention de partenariat entre la ville d'Albertville (service patrimoine) et le lycée polyvalent Jean-Moulin (option et l'enseignement de spécialité histoire des arts). Les objectifs sont les suivants :

- Officialiser et développer la collaboration entre le lycée et la ville d'Albertville
- Conventionner une relation durable entre les partenaires afin de lancer une dynamique qui mette en œuvre des actions et des projets concertés de sensibilisation au patrimoine, à l'art et à la culture
- Sensibiliser tous les élèves à l'architecture et au patrimoine artistique et culturel
- Favoriser les interactions entre les projets pédagogiques et les projets culture et patrimoine de la ville d'Albertville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire – Animation pendant les temps d'activité périscolaire

Autorisation de recruter des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire. Rémunération fixée sur la base d'une indemnité horaire fixée au taux de l'heure d'étude surveillée au plafond maximum soit :

- instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 20,03 €
- professeurs des écoles classe normale : 22,34 €
- professeurs des écoles hors classe : 24,57 €

Indemnité horaire revalorisée s'il y a lieu.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Modalités de recrutement sur le poste de responsable de service médiation

Création d'un emploi de responsable de service médiation à temps complet correspondant au grade d'animateur territorial

Ce recrutement intervient en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Recrutement d'un candidat justifiant d'une formation supérieure en médiation et/ou justifiant d'une expérience significative dans ce domaine.

Fixation de la rémunération en référence au 8ème échelon du grade d'animateur territorial (IB 478 – IM 415), à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 3.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Modalités de recrutement sur le poste de responsable de service bâtiment - électricité-plomberie (H/F)

Création d'un emploi de responsable de service bâtiment-électricité-plomberie à temps complet correspondant au grade de technicien territorial.

Ce recrutement intervient en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Recrutement d'un candidat justifiant d'une formation supérieure en électrotechnique et/ou justifiant d'une expérience significative dans ce domaine.

Fixation de la rémunération en référence au 13ème échelon du grade de technicien territorial (IB 597 – IM 503), à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 3.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4 Création d'un emploi aidé à la cuisine centrale dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Ouverture à compter du 1^{er} juin 2021 d'un emploi aidé à temps non complet 30 heures hebdomadaires au titre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » à la cuisine centrale pour une durée de 9 mois (reconductible jusqu'à 24 mois) ;

Intitulé du poste : Aide magasinier, production froide, plongeur

Cet emploi aidé sera placé sous le tutorat du responsable de la cuisine centrale.

Le contrat emploi compétences sera financé à hauteur de 80 % sur la base hebdomadaire de 26 heures hebdomadaires éventuellement renouvelable sous réserve que la collectivité s'engage dans un parcours de formation qualifiant pour l'agent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Vente aux enchères d'articles d'une valeur supérieure à 4 600 euros

Vente aux enchères publiques à travers notre plate forme Agorastore de 3 articles :

- Véhicule Renault Master de 14 ans, 136 000 km, prix de départ 5 000 €
- BALAYEUSE MATHIEU RAVO C560 mise en service en septembre 2010, 79 874 km, 13 143 heures, prix de départ 15 000 €
- MULTICAR mis en service en novembre 2011, 66 387 km , prix de départ 4 000 €. Il est possible que le prix final soit supérieur au seuil de 4 600 €.

Autorisation donnée à monsieur le maire ou à un adjoint ayant délégation, à conclure la vente avec le plus offrant et à signer toutes les pièces afférentes à la transaction.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Adhésion à l'association M ton marché

Approbation de la convention avec l'association MTM.

Désignation de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire, comme titulaire et de Morgan CHEVASSU, comme suppléant pour représenter la ville d'Albertville.

Adhésion à l'association MTM et versement de la cotisation semestrielle pour 2021 (de juillet à décembre), d'un montant de 1 456,32 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2022

Fixation comme suit pour l'année 2022 des tarifs relatifs aux différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes par m², dès le 1^{er} m², par face et par an :

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ²	Tarifs 2022
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	16,20 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	32,40 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	48,60 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	97,20 €
- Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 12 m ² scellées au sol	Exonération
- Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ²	32,40 €
- Enseignes de plus de 50 m ²	64,80 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4 Projet de convention avec l'État relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Approbation de la convention relative à l'expérimentation du CFU à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à l'exercice 2023, entre la commune et l'État.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-1 Droits et tarifs 2021 – Locaux communaux - Réduction des loyers 2021

Approbation de la réduction de 50 % du montant des loyers 2021 pour les associations occupant des locaux Ville et qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de subventions communales, à savoir les associations suivantes :

- o AFAPE Aura
- o Amicale des Algériens en Europe
- o Association sportive et culturelle des portugais d'Albertville
- o Association Solidaire Territoires Albertville
- o Club Renouveau
- o CAMI Savoie – Sport et cancer
- o FNATH association des accidentés de la Vie
- o France Palestine
- o Crématistes d'Albertville & environs
- o Ligue des droits de l'Homme
- o Lions Club Albertville Olympique
- o Lions Club Les 4 Vallées
- o Moto Club Dynamik
- o Radio Altitude

- o Sarto
- o Savoie Vivre et Grandir
- o Souvenir Français
- o Wimoov

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-2 Droits et tarifs 2021 – Exonération droits de voirie pour les extensions de terrasses

Exonération des droits de voirie 2021 pour les extensions temporaires de terrasses des bars, cafés et restaurants ayant fait la demande et autorisés, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-3 Tarifs 2021-2022 – Droits de place – Gratuité pour les braderies

Instauration de la gratuité des droits de place perçus par la Ville à l'occasion des braderies de printemps et d'automne.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-4 Redevance emplacement réservé aux véhicules de livraison Rue Raymond BERTRAND

Fixation à 456 € le montant de la redevance annuelle d'occupation de la place de livraison poids lourds située Rue Raymond BERTRAND en face de la sortie de la station service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-5 Droits et Tarifs 2021-2022 – Tarifs Citadelle de Conflans

CITADELLE DE CONFLANS

GRILLE TARIFAIRE DU 1^{er} MAI 2021 JUSQU'AU 30 AVRIL 2022

TARIFS A LA CHAMBRE	2021/2022
1 ou 2 personnes	77,00 €
Tarif partenaire	57,50 €
3 personnes	90,00 €
4 personnes	112,00 €
5 personnes	132,00 €

TARIFS A LA CHAMBRE Week end ski	2021/2022
1 ou 2 personnes	110,00 €
3 personnes	130,00 €
4 personnes	140,00 €
5 personnes	150,00 €

RESTAURATION	2021/2022
Petit déjeuner (pers adulte)	10,00 €
Petit déjeuner (enfant - de 10 ans)	6,00 €
Restaurant (plat, dessert, café)/pers	15,00 €
Restaurant (plat, dessert, café + 1/4 de vin)/personne	18,00 €
Menus sportifs (viande blanche, légumes, supplément pâtes)	15,00 €
Paniers pique-nique (bouteille eau, chips, salade, sandwich rôti, fruits, fromage individuel, biscuit sec)	8,00 €

LOCATION DE SALLES	2021/2022
Location salle/jour	150,00 €
Location salle/jour (tarif partenaire au minimum 5 locations dans l'année)	85,00 €
Collation séminaire/personne (une pause à 10 h et une l'après midi)	4,00 €
Pause accueil viennoisera	4,00 €

TARIFS GROUPE (pour des groupes de + de 15 p)	2021/2022
Chambre single en tarif groupe	85,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-6 Droits et tarifs 2021-2022 – Tarifs camping

Approbation des tarifs 2021-2022 du camping les Adoubes comme suit :

TOURISME – CAMPING DES ADOUBES TARIFS JOURNALIERS TTC (1/2)

Tarifs saison 2021-2022 applicables à compter du 22 novembre 2021	SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022		SAISON 2020-2021
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	Haute saison
EMPLACEMENTS					
Forfait emplacement (1 installation caravane ou tente + 2 personnes + 1 voiture)	13,00 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	03/07/2021 au 28/08/2021
Forfait camping-car (1 installation camping-car ou fourgon aménagé + 2 personnes)	13,00 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	Basse saison
Personne supplémentaire enfant - 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	29/08/2021 au 17/10/2021
Personne supplémentaire enfant - 12 ans	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	22/11/2021 au 31/12/2021
Personne supplémentaire adulte	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	
Tente supplémentaire	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	Fermeture du camping 18/10/2021 au 21/11/2021
Double esieu (1 installation suite esieu + 2 personnes)	20,00 €	25,00 €	20,00 €	25,00 €	
KIT PRÊT À CAMPER	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	SAISON 2021-2022
Kit prêt à camper (tente canadienne équipée de matabes gonflables + cantine - 3 personnes maximum) Tarif pour 2 personnes	20,00 €	25,00 €	20,00 €	25,00 €	Haute saison
Personne supplémentaire	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	2 juillet au 28 Août 2022 inclus
LOCATIFS	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	Basse saison
Tente poêle 4 personnes (tarif pour 2 personnes)	40,00 €	55,00 €	40,00 €	55,00 €	15 Novembre 2021 au 1 ^{er} juillet 2022 inclus
- personne supplémentaire (dans la limite de 2 personnes)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	29 Août 2022 au 16 Octobre 2022 inclus
Mobil Home 4 personnes	50,00 €	65,00 €	50,00 €	65,00 €	
- personne supplémentaire (dans la limite de 2 personnes)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	Fermeture du camping 17 octobre au 13 novembre 2022
Chalet Bois 4/6 personnes (tarif pour 2 personnes)	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €	
- personne supplémentaire (dans la limite de 4 personnes)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
AUTRES PRESTATIONS	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	
Branchement électrique 6A	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
Branchement électrique 10A	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	
Visiteur journée	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	
Animal	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
Véhicule supplémentaire	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	

TOURISME – CAMPING DES ADOUBES

TARIFS JOURNALIERS TTC (2/2)

TOURISME – CAMPING DES ADOUBES

TARIFS JOURNALIERS TTC (2/2)

Tarifs saison 2021-2022 applicables à compter du 22 novembre 2021

ANNEXES	SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
1 accès lave-linge (essive fourne)	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Garage mort	2,00 €	7,00 €	2,00 €	7,00 €
Location kit bébé (par jour)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Location kit bébé (par semaine)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Caution kit bébé	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Location draps/lit	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Gratuité pour les accompagnants groupe et 1 gratuit pour 20 personnes payantes	1 gratuité pour 20 payants		1 gratuité pour 20 payants	
Acompte par réservation	30 %	30 %	30 %	30 %
Aire de service camping car (vidange eaux usées, toilettes chimiques, tri des déchets)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €

FORFAITS CAMPING (hors électricité)	SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
Forfait annuel pour location d'une parcelle pour une habitation légère de loisirs (HLL) - Eau incluse, électricité non incluse	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Forfait annuel pour location d'une parcelle pour une caravane - Eau incluse, électricité non incluse	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Forfait mensuel pour location longue durée (3 à 6 mois maxi) d'une parcelle pour Poser une caravane ou un camping car (saisonniers) pour 2 pers - Eau incluse, électricité non incluse	300,00 €	pas de location	300,00 €	pas de location
Consommation électrique pour les forfaits camping (Prix au KW/H)	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
Forfait annuel garage mort	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €

Réductions longs séjours et partenaires	
Longs séjours :	
Séjours en emplacement camping de 10 à 90 jours	10,00 %
Séjours en locatifs de 7 à 13 jours	10,00 %
Séjours en locatifs de 14 à 90 jours	15,00 %
Adhérents aux partenaires (FFCC, Camping Caravaning Club...):	
Emplacements de camping uniquement (hors suppléments)	10,00 %
Adhérents ACS3 ((pour 1 forfait camping car + électricité + animal (hors juillet août))	16,00 €
Locatifs pour les adhérents FFCC uniquement (hors suppléments)	10,00 %

TOURISME – CAMPING DES ADOUBES

TARIFS VENTES ANNEXES

Tarifs saison 2021-2022 applicables à compter du 22 novembre 2021

Services divers	SAISON 2020/2021	SAISON 2021/2022
Petit déjeuner le plateau; (1 viennoiserie, beurre, confiture, 1/4 baguette, 1 jus de fruits, 1 boisson chaude)	6,50 €	6,50 €
Petit déjeuner groupe (plus de 10 personnes), (1 viennoiserie, beurre, confiture, 1/4 baguette, 1 jus de fruits, 1 boisson chaude)	5,00 €	5,00 €
Boulangerie selon produits (Pâte, baguette, viennoiserie...)	Maxi 1,50 €	Maxi 1,5
Glaces	0,50 à 4 €	0,50 à 4 €
Produits de salaisons locaux	32 € le kg	32 € le kg
Bière pression	2,70 à 4 €	2,70 à 4 €
Soda, jus de fruits	2,70 €	2,70 €
Café	1,30 €	1,30 €
Chocolat/thé/grand café	2,60 €	2,60 €
Kir	1,60 €	1,60 €

Le bar tout comme les autres services, n'est accessible qu'aux clients du camping

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-7 Catalogue des droits et tarifs 2021-2022

Approbation des tarifs 2021-2022, une augmentation générale de 0,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro ayant été retenue sauf cas particuliers.

Les tarifs suivants sont inchangés :

- Les tarifs du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville
- les tarifs d'utilisation des photographies
- Les tarifs des salles municipales
- Les tarifs de la vie associative, avec également la création d'un tarif pour l'occupation de la salle d'activité mutualisée de la MDA L'ANNEXE : 9,15 €/heure.
- Les tarifs des droits de voirie- droits de place pour les commerçants
- Les tarifs du périscolaire et du restaurant scolaire
- Les tarifs enfance-jeunesse : centre de loisirs, école municipale des sports, Adosphère et Territoire jeunes

Pour le centre socioculturel, en janvier 2020, la Caisse d'Allocations Familiales a validé le nouveau projet d'animation globale du centre socioculturel municipal. Celui ci s'appuie fortement sur les animations en famille et les actions de soutien à la parentalité.

Afin de pour pouvoir décliner ce projet et rendre les activités plus accessibles à tous les Albertvillois, le mode de tarifications des services proposés à la population a été revu.

La nouvelle grille proposée garantit la proportionnalité entre les coûts pédagogiques supportées par la collectivité et la participation demandée aux familles. Celle ci ne représente que quelques pourcents des recettes générées par le CSC et n'aura donc pas d'impact sur le budget de la collectivité, d'autant que les sorties proposées aux familles sont largement subventionnées par la CAF en fonction du nombre de participants.

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Maintien des tarifs existants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H30